

COLLOQUE INTERNATIONAL

Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche-Orient

19-20 octobre 2007

Rabat - Maroc

Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement au Maroc *

Akesbi Najib (Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat)
Benatya Driss (Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat)
El Aoufi Noureddine (Université Mohammed V - Agdal, Rabat)

* Cette contribution est le « résumé exécutif » d'une étude (à paraître aux éditions Critique économique, Rabat, 2007) réalisée dans le cadre d'un programme conjoint Banque mondiale / Coopération Française de développement (Février 2007). Les notes, tableaux, figures et graphiques ne sont pas reproduits.

1. Place de l'agriculture dans l'économie nationale : les grandes tendances

Le Maroc compte une trentaine de millions d'habitants, dont 45% vivent encore en milieu rural. Ce taux apparaît en baisse continue depuis une cinquantaine d'années, même si le rythme de l'exode rural semble s'être ralenti durant la dernière décennie.

Avec une croissance démographique qui s'est également ralentie (1.4% par an), le pays connaît une transition démographique, voire une « aubaine démographique », la population en âge d'activité ayant sensiblement augmenté. Celle-ci est évaluée à 11.2 millions de personnes en 2005, alors que le taux d'activité dépasse légèrement le tiers (36% en 2004). Globalement, l'agriculture occupe 43% de cette population active, mais ce taux atteint 80% en milieu rural. Compte tenu des « entrants » et des « sortants » de la vie active, l'effectif additionnel de la population en âge d'activité a été estimé en 2005 à 460 000 personnes, et la demande d'emploi additionnelle devrait s'élever à 380 000 personnes par an durant les dix prochaines années.

Face à un tel flux, le rythme de création nette d'emplois est resté en permanence en deçà de la demande exprimée (en moyenne 137 000 entre 1982 et 1994, et 217 000 entre 1995 et 2003). Les conditions d'une augmentation structurelle du chômage semblent donc réunies. Même si le taux de chômage paraît en léger recul durant ces deux dernières années (globalement 10-12%, et 18-20% en milieu urbain), les caractéristiques structurelles de ce chômage demeurent préoccupantes : chômage de longue durée, particulièrement important au niveau des jeunes, notamment ceux qui sont diplômés de l'enseignement supérieur, et des femmes. En tout cas, la pression sur le marché du travail est sans doute appelée à rester forte durant les dix prochaines années à tout le moins : selon une étude récente, il faudrait créer 285 000 emplois en moyenne par an entre 2005 et 2014 si l'on veut seulement maintenir le taux de chômage actuel.

A en juger par l'expérience des cinq dernières décennies, la croissance économique au Maroc n'est ni assez forte ni assez stable pour générer un tel rythme de créations d'emplois. Sur une longue période, le taux de croissance du PIB apparaît à la fois faible et trop volatile, encore excessivement dépendant des résultats des campagnes agricoles, eux-mêmes étroitement liés aux aléas climatiques.

Analysée au niveau de ses principaux déterminants, cette modeste croissance apparaît cependant plus tirée par la consommation des ménages que par les investissements –publics ou privés-, alors que le commerce extérieur révèle un impact qui a plutôt été négatif, tirant le PIB vers le bas.

Les contre-performances du commerce extérieur sont cependant compensées au niveau de la balance des paiements par les transferts des marocains résidents à l'étranger, les recettes du tourisme et les investissements directs étrangers.

De sorte que ces flux externes ont garanti un matelas de devises relativement confortable, et contribué à une certaine stabilité du dirham au niveau externe et des prix au niveau interne. Il en va de même pour les finances publiques, fondamentalement plombées par la rigidité des dépenses publiques et le rendement insuffisant du système fiscal, et pourtant jusqu'à présent maintenues à des niveaux de déficits budgétaires plus ou moins acceptables (3 à 5% du PIB), essentiellement grâce aux recettes des privatisations et d'un endettement intérieur en forte expansion.

Dans un tel contexte macroéconomique, la trajectoire de l'agriculture marocaine n'a pas été particulièrement favorable et sa contribution à la croissance a même été décevante. Après avoir vu sa part dans le PIB baisser de plus de 30% à près de 15% durant les vingt premières années de l'indépendance, le secteur agricole s'est par la suite surtout illustré par un rythme de croissance trop faible et néanmoins trop instable pour lui permettre de réaliser le saut qualitatif que chacun attendait. C'est ainsi que, alors que la productivité est restée médiocre, la production par tête a souvent baissé, notamment pour les principaux produits alimentaires de

base. Si un sous-secteur agro-exportateur, focalisé sur certains fruits et légumes (agrumes, melon, fraises, légumes primeurs), a certes connu un essor appréciable, la dépendance alimentaire du pays à l'égard de denrées alimentaires vitales (céréales, sucres, huiles comestibles...) a pris des proportions inconnues dans le passé.

Au-delà de l'agriculture, cette situation rejaillit naturellement sur celle du monde rural dans son ensemble. Comme l'agriculture, qu'il abrite, celui-ci continue de pâtir de multiples maux qui sont autant de redoutables contraintes entravant son développement: limites des ressources naturelles, manque d'infrastructures, carences des structures foncières, faible qualité des ressources humaines, manque de ressources financières.

Cet état de fait n'est évidemment pas le produit du hasard mais le résultat de politiques publiques dont le défaut commun a toujours été d'éviter les réformes fondamentales, de nature structurelle, à commencer par celles qui concernent la question foncière, l'organisation des agriculteurs, ou la valorisation de la production et des conditions de son écoulement.

Trois phases principales ont été identifiées dans cette trajectoire cinquantenaire des politiques agricoles et de développement rural : celle de la « politique des barrages » (1965-1985), portée par un projet de modernisation sélectif, fortement marquée par une intervention massive de l'Etat, mais focalisée sur des espaces et des productions limités ; celle de la « politique d'ajustement structurel » (1985-1993), déterminée avant tout par les objectifs de désengagement de l'Etat, de dérégulation des filières et de libéralisation des échanges intérieurs et extérieurs ; et celle enfin, toujours en cours, d'un foisonnement de « stratégies » restées à l'état latent, d'une multiplication d'accords de libre-échange, et d'une ultime quête de « mise à niveau » d'une agriculture désormais acculée à relever le défi de l'ouverture.

2. Structures et évolution des marchés agricoles et agro-alimentaires

Sans cesse réitérée depuis les années 1980, cette volonté de libéralisation des échanges et d'affirmation de la logique du marché se heurte cependant à des réalités tenaces.

En effet, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, l'intégration de l'agriculture à son aval, qu'il s'agisse des industries de transformation ou des simples circuits de commercialisation, reste problématique. L'intégration à l'agro-industrie apparaît de manière générale encore très faible, à tel point que cette dernière représente encore à peine 5% du PIB.

Faute de valorisation industrielle, la production agricole est donc pour l'essentiel écoulée à l'état frais. Or, n'ayant fait l'objet d'aucune réforme significative depuis l'indépendance du pays, les marchés intérieurs pâtissent encore de modes de distribution obsolètes, de circuits de commercialisation anarchiques, encombrés d'intermédiaires qui accaparent l'essentiel de la valeur ajoutée sans en faire bénéficier les principaux acteurs concernés à l'amont et à l'aval que sont les producteurs et les consommateurs. Les marchés de gros en particulier restent handicapés par des structures archaïques et une réglementation désuète, dominés par des « mandataires » qui se contentent de prélever une confortable rente de situation. A l'exportation, l'insuffisance des moyens logistiques, les carences d'organisation des opérateurs, l'absence d'une politique marketing dynamique et offensive sur les marchés extérieurs, auxquelles s'ajoutent les options et pratiques protectionnistes des autorités concernées (européennes en particulier), tout cela aboutit à contenir les ambitions exportatrices marocaines dans des limites étroites.

Bien que les plus dynamiques, les filières intégrées aux marchés extérieurs voient leur compétitivité souffrir d'insuffisances à différents niveaux : promotion, diversification des produits et des marchés, innovation et amélioration de la qualité. Par ailleurs, en dehors de l'activité de conditionnement, la filière d'exportation de fruits et légumes reste caractérisée par la faiblesse du mouvement coopératif, seule manière d'organiser les producteurs. Les filières centrées sur le marché intérieur demeurent complexes et désorganisées. La structure atomistique de l'offre,

pour les produits végétaux comme pour les produits animaux, favorise l'éclosion d'un nombre démesuré d'intermédiaires dont l'activité se nourrit de l'inutile augmentation des segments de la filière. Les filières qui touchent les produits de première nécessité (pain, sucre, huile) sont encore partiellement régulées et fortement handicapées par une structure oligopolistique sinon monopolistique des marchés. Les contrats passés entre les agriculteurs et les unités agro-industrielles (agriculteurs en irrigué et filiales de l'Omnium Nord Africain dans le cas du sucre par exemple) ne sont que des « résidus » de l'ère du fort engagement de l'Etat par le truchement des Offices de mise en valeur agricole. A la puissance publique s'est simplement substitué un pôle privé.

C'est que l'Etat n'assume pas encore pleinement sa fonction d'organisation et de régulation dans le cadre d'une économie de marché, pour mettre en place les instruments nécessaires à l'instauration d'un marché transparent, dépourvu de situations de monopole ou d'oligopole, qui sont d'ailleurs assez fréquentes, notamment en ce qui concerne les produits de base. La meilleure illustration en est le blocage généré par les statuts et les règles de fonctionnement des marchés de gros, qui gênent considérablement le développement de la distribution moderne et empêchent tout circuit de commercialisation intégrée. En même temps, des secteurs aussi sensibles et vitaux que ceux du sucre, de l'huile de graines ou des produits laitiers sont en fait très largement contrôlés par un seul groupe privé, le puissant Omnium Nord Africain (ONA), lequel au demeurant contrôle également une grande partie de l'émergent secteur de la distribution moderne.

Du fait de leur rigidité, les systèmes agraires au Maroc se transforment peu sous l'influence des modifications dans l'organisation des filières, sauf pour les secteurs orientés vers l'exportation. De plus en plus soumis à de réelles conditionnalités pour soutenir la concurrence sur les marchés extérieurs, ces derniers sont acculés à évoluer, notamment au niveau des formes d'organisation de la profession et de la production. C'est en tout cas là qu'on rencontre les rares organisations professionnelles actives et relativement bien structurées, et c'est également là que l'on repère quelques expériences limitées de « contrats de culture » ou de contrats de location de longue durée sur des terres à statut non privé. Pour le reste (c'est-à-dire pour l'essentiel), le patrimoine foncier, maintenu handicapé par des statuts fonciers obsolètes, apparaît si atomisé et si parcellisé qu'il continue de bloquer toute velléité de recomposition significative des structures agraires ou des rapports entre le producteur agricole et les divers acteurs intervenant à son aval. La faible spécialisation des unités de production agricole, et la tout aussi faible intégration inter-branches (dont la rareté des pratiques de contractualisation n'est qu'un aspect) apparaissent en tout cas comme autant de freins à la reconfiguration de l'espace de production.

Au Maroc, les modifications du fonctionnement des filières n'ont pas encore atteint le seuil critique permettant d'enclencher une véritable transformation des structures de production. C'est que l'interprofession est soit insuffisamment structurée, soit franchement absente. Dans ces conditions, l'ouverture n'a favorisé ni un développement significatif des exportations ni la compétitivité des filières nationales.

Au regard de la rigidité des systèmes agraires et de la dominance des relations informelles, les firmes agro-alimentaires – et encore moins celles de la grande distribution – ne sont pas en mesure d'imprimer une dynamique allant dans le sens d'une segmentation durablement significative de l'agriculture marocaine.

3. Processus de segmentation des structures de production

S'agissant des structures agraires et des modes d'exploitation de la terre précisément, leur examen permet de mettre en exergue la « nature composite » et la variété des modes de production et d'exploitation dominants au sein du monde rural agricole. Les processus ayant conduit à une telle segmentation des structures agraires renvoient aux effets complexes et

contradictoires des politiques d'intensification du capital et de libéralisation des marchés suivies depuis l'indépendance : effets de dissolution/conservation exercés à long terme par les modalités capitalistiques et la mécanisation sur les configurations de type traditionnel.

Plusieurs résultats peuvent être dégagés par l'analyse en longue période : une évolution lente des structures foncières ; une configuration productive composite ; un régime d'exploitation à la fois extensive et intensive ; une productivité des facteurs atone ; une compétitivité différenciée selon le type d'exploitation.

3.1. Une évolution lente des structures foncières

En l'absence d'une réforme agraire, les structures foncières et les statuts juridiques des terres ont, sur la longue période, fort peu évolué, ce qui a permis le maintien de la prédominance de la micropropriété, l'hétérogénéité et la complexité des statuts des terres, la précarité des baux ruraux.

L'accroissement de la surface agricole utile, accompagné par la baisse du nombre d'exploitations, s'est traduit par une hausse de l'ordre de 20% de la taille moyenne des unités productives passant, en moyenne, de 4.9 à 6.1 ha entre le milieu des années 1970 et le milieu de la décennie 1990. Cette tendance concerne l'ensemble des exploitations à l'exception, toutefois, des exploitations de plus de 100 ha dont la surface moyenne a enregistré une baisse de 15%. Parallèlement, le processus de morcellement ne s'est pas atténué, le nombre de parcelles par exploitation passant de 6 à 6,7 en moyenne.

Par ailleurs, la distribution des superficies demeure marquée par de fortes disparités : les exploitations ayant moins de 3 ha représentent 55% des effectifs et couvrent 12% de la SAU, alors que celles qui ont plus de 50 ha représentent moins de 1% des effectifs et couvrent plus de 15% des superficies totales. Les catégories intermédiaires représentent au total 44% des exploitations et 72% de la surface agricole utile avec une prépondérance des exploitations de 5-10 ha (16,6% des effectifs et 2,7% de la SAU totale).

Enfin, les types de propriété ont également enregistré une évolution lente : la propriété privée ou Melk (75% de la SAU et plus de 85% des exploitations) ; les terres à usage collectif (plus les terres Guich)¹ avec moins de 20% de la SAU et des exploitations ; le domaine de l'Etat (plus les terres Habous)² couvrant moins de 10% de la SAU et moins de 5% des exploitations.

3.2. Des configurations productives composites

Prenant en compte une série d'indicateurs ayant trait au type de marché, au degré de mécanisation, aux modalités de management et de travail, quatre configurations différenciées, en termes de grandeur dominante, peuvent être mises en évidence :

(i) Une configuration privée caractérisée par la grande taille des exploitations, un degré élevé de mécanisation et une orientation de la production vers le marché d'exportation. Elle peut articuler un mélange de « modes » à la fois marchands et domestiques (de nature féodale) se traduisant par des structures de management et des modalités de mise au travail à la fois modernes et archaïques. Les différenciations entre les exploitations au sein de cette configuration se fondent, en l'occurrence, sur les modes dominants.

¹ Avant le Protectorat, ces terres étaient concédées en jouissance par l'Etat à des tribus en contrepartie d'un service militaire. Actuellement, leur statut est ambigu puisque les populations qui vivent sur ces terres ne bénéficient toujours que du droit de jouissance alors que c'est le ministère de l'intérieur qui en contrôle le devenir.

² Ce sont des terres qui avaient été léguées par leurs propriétaires à des oeuvres pieuses et des institutions religieuses. Elles sont sous le contrôle d'un Ministère portant le même nom.

(ii) Une seconde configuration à statut public et de grande taille relative met en œuvre une modalité dominante agro-industrielle et substitutive des importations. En termes de management, le type bureaucratique combine une modalité plus statutaire et relativement plus stable du travail (salarial permanent) avec des formes plus atypiques (travail occasionnel).

(iii) Les petites et moyennes exploitations fonctionnant sur un mode « domestique » sont prévalentes. Leur activité, à faible degré capitalistique, met en œuvre un mode traditionnel de gestion utilisant une composante non salariée de la main-d'œuvre (aide familiaux). Une telle configuration à dominante domestique abrite une grande variété de formes hybrides les rapprochant des configurations marchandes (privées) et agroindustrielles (publiques) ou des configurations que l'on pourrait qualifier de vivrières.

(iv) Les micro-exploitations à dominante domestique correspondent à des activités agricoles de survie et d'auto-emploi traditionnel.

3.3. Un régime d'exploitation extensive/intensive

Le régime d'exploitation renvoie au processus d'intensification capitalistique des systèmes de production. A l'œuvre dans les politiques agricoles lancées sous le Protectorat et poursuivies depuis l'Indépendance, ce processus connaîtra une accélération dans les années 1980 et 1990 avec les progrès de la libéralisation des échanges, les délocalisations vers le Maroc de certaines activités (tomate et haricot vert dans le Souss, melon et vigne de table dans le Haouz, fraise dans le Loukkos à titre d'exemple). Cette évolution ne manquera pas de produire des effets directs et indirects sur les écosystèmes agricoles et pastoraux et sur les rapports sociaux (raréfaction des ressources naturelles, surexploitation des ressources en eau et en sol et leur pollution, exode rural, délitement des liens communautaires).

Les résultats du processus d'intensification des systèmes productifs agricoles ont été appréhendés en référence à une série d'indicateurs pertinents :

(i) Les données du Recensement font ressortir un nombre non négligeable d'exploitations pratiquant l'irrigation : 37% de l'effectif total couvrant une superficie de 1.251.456 ha. Bien que ne représentant que 14.3% de la SAU totale, la superficie irriguée a enregistré une progression de 72% par rapport à 1974. En revanche, le nombre d'exploitations irriguées n'a augmenté que de 7% indiquant un développement intensif (interne aux exploitations déjà irriguées) et non extensif de l'irrigation. Les exploitations de moins de 3 ha et couvrant 19% des terres irriguées représentent 12% de la SAU. Parallèlement, les grandes exploitations (plus de 100 ha) couvrent 12% des terres irriguées mais leur part dans la SAU est inférieure à 9%. Ce sont, par conséquent, les petites et moyennes exploitations (3 à 50 ha) qui, en l'occurrence, semblent défavorisées : avec 72% de la SAU, elles couvrent 63% des terres irriguées.

(ii) En termes de mécanisation et de modernisation des exploitations, les données disponibles indiquent que 47% des exploitations ont procédé à une mécanisation de leurs travaux du sol, avec des écarts importants entre les grandes exploitations (91%) d'une part, et les micro-exploitations de moins de 3 ha (40%) ou inférieures à 1 ha (23%) d'autre part. Globalement, en dépit de l'effort d'intensification et de modernisation, le niveau de mécanisation demeure assez médiocre en comparaison internationale comme en témoigne le cas du parc de matériel existant : 43.226 tracteurs au total, soit une moyenne de un tracteur pour 202 ha, contre un tracteur pour 86 ha dans les pays voisins de la Méditerranée du Sud. L'évolution observée depuis le début des années 1990 met en évidence une nette détérioration : les ventes de matériel agricole ont chuté de 2.127 unités en moyenne entre 1990 et 1994 à 1.151 entre 1995 et 1999, le nombre d'hectares par tracteur passant à 230 ha cultivés.

3.4. Une productivité des facteurs atone en longue période

L'évolution en longue période (1961-2002) fait apparaître un net recul de la productivité globale des facteurs. Les progrès accomplis au cours des années 1960 en termes d'efficacité technique ont été rognés par la détérioration enregistrée en termes de gains technologiques. Cette tendance va se poursuivre au cours de la décennie 1970 avant de subir, notamment depuis 1992, un infléchissement en termes de changement technique, infléchissement toutefois contrebalancé par les pertes d'efficacité technique débouchant sur une stagnation du secteur tout au long de la période.

En comparaison internationale, le Maroc a enregistré, au cours de la période 1993-2002, l'une des plus faibles productivités par hectare cultivé et par actif employé. De fait, la productivité à l'hectare cultivé représente 11% de celle réalisée par la Corée du sud et 12% par rapport à l'Égypte. Au regard du panel de pays à productivité moyenne, la productivité à l'hectare au Maroc représente près de 23% de celle du Chili et 26% de celle de la Grèce.

Parallèlement, la productivité du travail est encore plus médiocre, le Maroc occupant une position nettement inférieure par rapport aux autres pays (68% de la valeur réalisée par l'Égypte, 62 % par rapport à la Turquie et moins de 50 % par rapport à la Tunisie).

3.5. Une compétitivité différenciée selon le type d'exploitations

L'examen des contraintes et des possibilités des exploitations agricoles face à libéralisation des échanges a permis de dégager plusieurs situations :

(i) Les exploitations potentiellement compétitives. Il s'agit principalement des grandes exploitations (28 000 unités, soit 1.9% de l'ensemble, couvrant 21.5% de la SAU)³ (3), et d'une catégorie de petites et moyennes exploitations occupant des créneaux relativement limités en termes de surfaces cultivées et de population agricole concernée : maraîchage, certaines cultures industrielles et productions fruitières.

Opérant dans les secteurs d'exportation, ces exploitations ont pu développer des avantages compétitifs et des actifs spécifiques en matière de concurrence internationale. Toutefois le caractère « composite » des exploitations, et en particulier la persistance de modalités « domestiques » de management, met en jeu une série de contraintes de type organisationnel (gestion archaïque des ressources humaines, faible maîtrise de la technologie et des circuits de commercialisation, sous-encadrement, absence de recherche-développement, etc.).

(ii) Les exploitations structurellement non compétitives. Cette catégorie comprend la quasi-totalité des micro-exploitations de survie (soit quelques 600 000 unités, représentant 41.4% des effectifs, et couvrant 8.5% de la SAU), ainsi qu'une part importante de petites et moyennes exploitations proches du seuil de viabilité économique. Correspondant à une configuration domestique de subsistance, ces exploitations portent sur les productions vivrières, végétales et animales pour lesquelles l'avantage compétitif du Maroc est particulièrement faible.

(iii) La situation différenciée des petites et moyennes exploitations (près de 822 000 unités, soit 56.7% de l'effectif total, et 70% de la SAU). Elles englobent pour une part des petites et moyennes exploitations viables et pour l'autre des exploitations de grande taille fonctionnant sur le modèle « domestique » en termes de management et de comportement face au marché.

Dotées de facteurs de viabilité économique (terre, eau, main-d'œuvre, équipement), ces exploitations sont soumises à des problèmes de nature structurelle, notamment managériale, pesant sur leur potentiel compétitif (ambiguïté du statut juridique de la terre, systèmes d'exploitation inadéquats, insuffisance de l'encadrement technique, faible intégration à l'aval,

³ Cet ensemble comprend, en plus des exploitations ayant plus de 50 ha, celles qui sont localisées en zone irriguée et qui couvrent plus de 20 ha.

difficulté d'accès aux moyens de financements, défaillance des infrastructures de stockage et de transport, etc.). Localisées dans les secteurs de productions végétale et animale (y compris le maraîchage et l'agrumiculture), leur « mise à niveau » implique une action coordonnée et cohérente dans les domaines notamment foncier, organisationnel et humain.

Ainsi, face aux contraintes de l'ouverture et du défi de la compétitivité, il n'existe pas un mais plusieurs profils d'exploitations, avec des comportements et des capacités d'adaptation différentes. En gros, il y aurait les exploitations qui peuvent être considérées comme compétitives, celles qui ne pourront probablement jamais le devenir parce qu'elles sont structurellement non viables, et celles qui pourraient le devenir à condition de bénéficier des appuis et des réformes de mise à niveau conséquents. Cette typologie conduit à penser que plusieurs dynamiques, plusieurs logiques seraient à l'œuvre sans qu'il soit possible, en l'état actuel de nos connaissances du terrain, de conclure à l'affirmation d'une trajectoire plus marquée par un « profil » que par un autre.

Cependant, au-delà des trajectoires en question, l'impact négatif sur la situation sociale dans les campagnes ne semble guère faire de doute. Un récent rapport de la Banque mondiale (2004) a tenté d'en évaluer l'impact sur la base de divers scénarios de déprotection. La principale conclusion en est que, à des degrés variables, la pauvreté en milieu rural devrait sensiblement s'accroître (le taux de pauvreté devrait globalement progresser de 19.6 à 22.1%). Dans certaines régions, ce niveau peut même doubler. Une telle évolution semble préoccupante lorsque l'on sait que 72% des pauvres au Maroc vivent en milieu rural.

Il reste que même si l'on s'en tient seulement à la catégorie des micro-exploitations quasiment non « viabilisables », ce sont plusieurs centaines de milliers d'unités dont la disparition est, d'une manière ou d'une autre, « programmée ».

Comment gérer une dynamique qui devrait réduire de moitié environ la population actuelle de 1.5 million d'exploitants et de leurs familles ? Comment imaginer qu'un tel transfert de population ne manquera pas de modifier radicalement l'équilibre villes – campagnes, et créer de nouvelles distorsions au sein des agglomérations urbaines, surtout si celles-ci ne peuvent développer leur capacité d'absorption, faute de dynamique industrielle ?

4. Risques, blocages et options de sortie

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à cette série de questions, il importe de repérer tout d'abord les « foyers de vulnérabilités » de l'agriculture marocaine.

4.1. Foyers de vulnérabilités

Les foyers de vulnérabilités de l'agriculture marocaine peuvent être articulés autour de trois thèmes fédérateurs : le premier est « naturel », le second est démographique et le troisième est « politique ».

(i) Le premier foyer de vulnérabilité est celui qui a trait à la précarité et aux limites intrinsèques des ressources naturelles. Aléas climatiques, sécheresses à répétition, stress hydrique, limites de la SAU, érosion ou salinisation des sols, déforestation, désertification... autant de fragilités naturelles grosses de risques et de menaces pour la durabilité même des écosystèmes et partant des systèmes productifs agricoles et agroalimentaires.

(ii) Le deuxième foyer de vulnérabilité est démographique. Il est un problème, en l'occurrence, d'abord parce que la population vivant en milieu rural représente encore 45% de la population et continue d'augmenter en valeur absolue, de sorte que la pression sur les ressources naturelles demeure forte. Il y a également problème parce que, faute d'une capacité de création d'emplois suffisante, « l'aubaine démographique » a de fortes chances de se transformer en « fardeau ».

(iii) Le troisième foyer de vulnérabilité est politique en ce sens qu'il renvoie aux carences des politiques publiques qui finissent par multiplier les contraintes et les fragilités au niveau du secteur agricole et plus généralement du monde rural. S'il faut leur trouver une origine commune, on peut considérer qu'elles sont le tribut de la non réforme. Structures agraires et statuts fonciers, éducation et formation des ressources humaines, dotation du monde rural en infrastructures de base et activités génératrices de revenus, systèmes de commercialisation et de financement, enseignement et recherche agronomique, organisation professionnelle... Dans tous ces domaines, les réformes non réalisées, alors qu'elles auraient dû l'être depuis des décennies, apparaissent aujourd'hui d'un coût de plus en plus lourd à supporter.

Tous ces facteurs de vulnérabilité ont contribué à multiplier les difficultés et les déconvenues enregistrées dans le secteur agricole. Or, face à des conditions de vie qui se dégradent, l'expérience montre que les agriculteurs concernés ont jusqu'à présent fait preuve d'une capacité d'adaptation indéniable.

4.2. Ajustements et options de sortie

Les « options de sortie » des situations de crise, temporaire ou durable, ont été multiples et variées. Elles vont de simples ajustements à travers la recherche de solutions alternatives « sur place » à l'abandon pure et simple de « l'activité qui ne fait plus vivre », en passant par une série d'options intermédiaires.

(i) Solidarités familiales et communautaires : Ces solidarités à l'échelle d'un village ou d'une tribu ont toujours constitué de véritables amortisseurs des crises puisqu'elles permettent d'en « mutualiser » les effets. Elles peuvent aujourd'hui aussi s'exprimer d'une manière plus marchande à travers les enfants, généralement de sexe féminin, envoyés travailler en tant que domestique dans un foyer citadin, et dont le revenu sera transféré à la famille restée à la campagne. Pour diverses raisons, ces possibilités ont cependant tendance à s'estomper.

(ii) Surexploitation des ressources. Les ajustements sur les exploitations agricoles mêmes prennent souvent des formes de surexploitation des ressources disponibles et/ou de minimisation des coûts de production, au risque de revenir à une certaine extensification des modes de production. C'est ainsi que l'extension des surfaces agricoles utiles (de près de 22% en 22 ans) s'est essentiellement opérée sur des espaces forestiers, pastoraux et autres terres marginales, ce qui a accru les risques d'épuisement des sols et d'anéantissement de leurs capacités productives. C'est ainsi aussi que face à la hausse des prix des facteurs de production, nombre d'agriculteurs cherchent à « s'y retrouver » en économisant sur les quantités et les qualités des produits, phénomène qui, en s'étendant, marque une régression dans le mouvement de modernisation et d'intensification des conditions de la production. Un tel « ajustement par le bas » est caractéristique des formes d'adaptation d'un grand nombre d'exploitations.

(iii) Choix de production et possibilités de diversification. L'autre ajustement au niveau des exploitations peut concerner les possibilités de diversification de la production.

Pour l'instant ces possibilités apparaissent limitées, pour l'essentiel à quelques centaines de milliers d'hectares d'oliviers et autres arbres fruitiers, et quelques milliers d'hectares de diverses cultures biologiques et de terroirs, dans quelques régions du pays. Dans le nord du Maroc, cependant, la culture du cannabis a connu ces dernières années un essor tout à fait remarquable. Cette culture illicite a constitué une véritable « option de sortie » pour la grande majorité des agriculteurs des régions concernées qui, autrement, auraient probablement été condamnés à l'émigration.

(iv) Activités non agricoles en milieu rural. Le développement de telles activités constitue une autre alternative permettant à la paysannerie de s'affranchir partiellement des aléas de la

production agricole. Bien que des données récentes sur l'importance et la composition des revenus externes au niveau des exploitations agricoles font actuellement défaut au Maroc, on sait toutefois grâce au recensement général de l'agriculture de 1996 que plus d'un exploitant sur cinq pratique la pluriactivité. Le travail salarié, le petit commerce et les services divers, les professions libérales, l'artisanat, le bâtiment et les travaux publics ainsi que la pêche ou le tourisme rural offrent ainsi des possibilités de se procurer des revenus « externes », compensant partiellement l'insuffisance des revenus agricoles.

(v) *L'exode rural* reste l'option de sortie par excellence grâce à laquelle la population rurale au Maroc a vu sa part dans la population totale tomber de près des trois quarts à moins de 45% en un demi-siècle. En dépit du ralentissement constaté durant la décennie 1990, et compte tenu du potentiel d'exode encore considérable, on peut envisager pour les prochaines années une reprise des flux au moins aussi importante que ceux qui avaient eu cours durant les décennies 1970 et 1980.

(vi) *Emigration internationale*. Cette option a pour sa part accusé une accélération de son évolution depuis les années 1980, de sorte que les effectifs des marocains résidant à l'étranger ont quasiment triplé en moins d'un quart de siècle, passant de près de 1 à 3 millions de personnes actuellement, et un dixième de la population totale.

Les transferts en devises de cette population émigrée sont également en croissance continue, atteignant près de 5 milliards de dollars en 2006 – soit 9.4% du PIB. Quant à leur contribution à l'équilibre de la balance des paiements, elle est devenue vitale. Il reste à se demander si une telle option est durable. On peut en douter, non seulement en raison des politiques extrêmement restrictives des pays d'accueil, mais aussi parce que le comportement de la population émigrée est en train de changer fondamentalement, notamment avec les nouvelles générations qui ont de moins en moins d'attaches avec le pays d'origine de leurs parents et tendent de plus en plus à investir et s'investir pleinement dans leur pays de naissance.

Au total, on voit bien que toutes ces possibilités d'ajustement, toutes ces options de sortie, si elles offrent certes des opportunités, des issues plus ou moins substantielles à des crises multiples, n'en restent pas moins soumises à des limites, absolues ou relatives, imminentes ou progressives. Ainsi, qu'il s'agisse des solidarités familiales ou tribales, de la surexploitation des ressources ou de l'extensification des conditions de la production, des possibilités de diversification des cultures (même illicites) ou des activités en milieu rural, de l'émigration interne ou externe, aucune de ces options ne peut s'inscrire dans une perspective d'alternative suffisante et durable face aux redoutables problèmes que le secteur agricole est appelé à affronter dans les prochaines années. Chacune peut offrir une « soupape » ou un répit pour un temps, mais aucune ne pourra compenser durablement les carences de l'activité agricole.

C'est dire le chemin qui reste encore à parcourir pour apporter les véritables réponses aux problèmes posés. D'autant plus qu'il faut bien se rendre compte qu'il ne suffit pas d'identifier les « foyers de vulnérabilité » de l'agriculture et du monde rural aujourd'hui pour percevoir les issues possibles. Encore faut-il comprendre que ces vulnérabilités elles-mêmes s'inscrivent dans des dynamiques contradictoires qui en rendent l'évolution plus complexe et les solutions plus ardues. Les dynamiques en cours invitent donc à prendre la mesure des impasses toujours possibles et des risques de blocage réels ou éventuels, dans un contexte de non réforme et d'attentisme persistant.

4.3. Impasses et risques de blocage

Les risques de blocage peuvent être situés à cinq niveaux : la démographie et la productivité, le modèle de développement agricole, le désengagement de l'Etat, le système de régulation et les ressources naturelles.

(i) « Fardeau démographique » et productivité : le risque pour « l'aubaine démographique » de se transformer en « fardeau » est d'autant plus grand que le rythme des créations d'emplois générés par la croissance de l'économie demeure insuffisant pour absorber les cohortes de jeunes actifs arrivant chaque année sur le marché du travail. Cela a été le cas jusqu'à présent, et les projections aux horizons 2014 et 2024 relatives à l'offre de travail additionnelle d'une part et aux taux de croissance requis pour maintenir le niveau du chômage dans des limites déterminées d'autre part, ne permettent pas d'espérer une meilleure évolution à l'avenir.

Le problème se complique encore quand on le réexamine à la lumière de la question de la productivité. Celle-ci reste trop faible et là réside l'une des contraintes majeures entravant le développement du secteur. Aucun progrès soutenu n'est possible sans une amélioration conséquente de cette productivité. Or, la productivité, du travail en particulier, reste notamment plombée par l'importance de la population active agricole.

Améliorer la productivité du travail conduit fatalement à « libérer » encore plus de force de travail, et donc à accroître encore plus les cohortes de demandeurs d'emplois dans les secteurs non agricoles. Ces derniers seront-ils en mesure de les absorber ?

(ii) Import-substitution et promotion des exportations : la double impasse. Les résultats médiocres des stratégies tant d'import-substitution que de promotion des exportations ont conduit à des situations d'impasse manifeste. Ainsi, l'abandon de l'obligation d'assolement dans les périmètres irrigués et la substitution du concept de « sécurité alimentaire » à celui « d'autosuffisance » ont créé des situations d'indétermination probablement lourde de conséquences : Quel contenu et quel niveau donner à la sécurité alimentaire du pays ? Comment concilier entre la liberté des individus et les besoins collectifs de la société ? Comment s'assurer la rentabilité d'investissements publics en s'interdisant d'orienter la production sur les terres valorisées grâce à ces investissements ?

Si la stratégie de promotion des exportations bute sur le protectionnisme des pays abritant les principaux débouchés, les problèmes des exportations marocaines ne sont guère réductibles à cette seule responsabilité « externe » ? Les responsabilités « internes » ne sont pas moins lourdes. A commencer par la démonopolisation des exportations qui a généré des effets pervers dommageables pour tous : Atomisation de l'offre marocaine, dilution du label « Maroc », affaiblissement du pouvoir de négociation des exportateurs marocains, absence d'une stratégie marketing, abus de toute sorte des nouveaux groupes privés... Le sentiment d'impasse est d'autant plus fort que si le statu-quo est critiquable, personne ne songe à un retour pur et simple au système antérieur.

En fin de compte, le modèle de développement agricole suivi semble aujourd'hui bloqué, au cœur d'une double impasse qui correspond à ses deux « versants ». Ainsi, la stratégie d'import-substitution est dans l'impasse non seulement parce qu'elle n'a pas réussi à accroître la production locale pour lui permettre de satisfaire la demande interne et s'autonomiser ainsi par rapport aux importations, mais elle a de surcroît généré des mécanismes d'accumulation et de distribution qui ont accentué les inégalités, favorisé les rentes de situation et perpétué un immobilisme dévastateur. La stratégie de promotion des exportations pour sa part a conduit à une spécialisation qui a fini elle aussi par être bloquée, par le protectionnisme rampant de l'Union européenne certes, mais aussi par des choix malavisés des pouvoirs publics et peu conséquents des opérateurs.

(iii) Désengagement de l'Etat et carence des relais privés : Dans le sillage des politiques d'ajustement structurel, l'Etat s'est effectivement désengagé de nombreuses fonctions de production, d'encadrement ou de commercialisation, mais le problème est que « le relais privé » est demeuré défaillant. Outre sa faible contribution à l'investissement, le secteur privé ne s'est pas suffisamment impliqué dans les activités laissées « vacantes » par le retrait du secteur public, notamment dans les services de vulgarisation, de conseil et d'appui à l'agriculture. Le

résultat en a été une régression dans la capacité d'encadrement de la production et en fin de compte un recul dans le processus de modernisation. En revanche, là où des intérêts privés ont toujours tiré avantage des situations existantes, le désengagement de l'État n'a fait que consacrer des phénomènes d'entente pour perpétuer le contrôle du marché par de nouveaux oligopoles privés.

Encore une fois, la question-dilemme se pose en ces termes : comment maintenir et développer des fonctions essentielles d'encadrement et de services divers à l'agriculture sans « réengager » l'Etat et tout en sachant que les relais privés comme l'organisation professionnelle sont encore défaillants ?

(iv) Prix et subventions : libéralisation ou régulation ? La politique des prix et des subventions de certaines denrées alimentaires de base procédait d'un mode de régulation par les finances publiques à travers lequel l'État tentait de concilier des contraintes et des objectifs contradictoires, à commencer par la nécessité d'offrir aux producteurs des prix relativement rémunérateurs, sans pour autant grever le pouvoir d'achat des consommateurs, et courir le risque de provoquer une hausse des salaires, dommageable pour ce principal avantage comparatif du pays-le coût du travail- et partant pour sa compétitivité. L'expérience a montré que ce système a généré des effets pervers et alimenté des situations de rente au profit d'une minorité « d'intermédiaires » sans pour autant contribuer à améliorer la productivité des produits en question.

Aujourd'hui, le processus de libéralisation des prix et de suppression des subventions à la consommation est certes bien engagé, mais le plus dur reste encore à faire, puisque les deux filières les plus sensibles, celles de la farine nationale de blé tendre et du sucre, demeurent dans une situation paradoxale qui n'est ni la réglementation totale, ni la libéralisation entière. Cette dernière reste cependant plus que jamais à l'ordre du jour. Dès lors, on se trouve à nouveau confronté à une double impasse. Au niveau économique d'abord, et alors que le coût du travail reste une condition essentielle de compétitivité, on doit se demander s'il est possible de parier sur l'intégration « gagnante » dans la dynamique de la mondialisation, et en même temps courir le risque d'handicaper ainsi ce qui reste le principal avantage comparatif du Maroc ? Pourra-t-on se passer d'un mode de régulation pris en charge par l'Etat sans être en mesure de lui substituer un autre, assumé par le marché ?

Quant à la dimension sociale, si elle reste évidemment majeure dans un pays où les inégalités sociales sont considérables et la pauvreté encore répandue, la suppression des subventions en question pose encore ce dilemme saisissant : Comment vouloir à la fois lutter contre la pauvreté, promouvoir le développement humain, et supprimer le seul système qui ait pu jusqu'à présent permettre aux pauvres d'accéder à une alimentation de base à des coûts en rapport avec leur pouvoir d'achat ?

(v) Ressources naturelles : l'économie ou l'écologie ? Alors qu'il est établi que la pauvreté des populations rurales est une cause importante de la dégradation des ressources naturelles (destruction des forêts et des parcours pour en vivre), on sait maintenant aussi qu'une libéralisation des échanges non maîtrisée provoquerait probablement la ruine de certaines régions et activités traditionnelles, ce qui conduirait à des transferts de populations, dont une partie pourrait se redéployer sur des zones marginales (accentuant les risques de désertification), alors qu'une autre pourrait se concentrer sur les zones d'agriculture intensive, ce qui soumettrait ces dernières à des conditions d'exploitation encore plus dégradantes pour l'environnement. De surcroît, la mise en concurrence exacerbée de différentes agricultures, notamment du Sud et de l'Est de la Méditerranée, pourrait amener les opérateurs à faire peu cas des mesures et des investissements de protection de l'environnement, susceptibles d'alourdir les coûts de production et partant affaiblir la compétitivité.

Comment éviter un tel scénario ? Comment continuer de prôner le libre-échange sans se condamner à en subir les conséquences environnementales ? Comment concilier entre logique du marché et préservation des ressources naturelles ? Comment rechercher la compétitivité sans en payer le « prix écologique » ? Autant de questions qui, faute de réponses appropriées, annoncent bien des risques d'impasse.

5. Mal gouvernance : la première des impasses ?

Les reclassements politiques des premières années de l'indépendance avaient abouti à l'affirmation d'un Etat central fort et autoritaire. Dans le monde rural, cette évolution avait conduit à l'abandon de réformes –notamment agraires- et à une certaine réhabilitation des « notables locaux » devenus, avec les représentants du Makhzen (les gouverneurs), des piliers de la gouvernance locale. Dès lors, il devenait manifeste que le déterminant premier de cette dernière est sécuritaire. L'ordre et la sécurité dans les campagnes marocaines, voilà l'impératif qui prévaut avant tout autre et détermine les choix et les comportements de l'Etat à l'égard de l'agriculture et du monde rural dès les années 60. On comprend dans ces conditions qu'une certaine vision « technocratique » du développement ait été privilégiée, puisque loin de remettre en cause l'ordre établi, elle le consacrait et le confortait. Les choix seront donc ceux d'une certaine élite et l'affectation des ressources qui en découlera servira avant tout ses intérêts. On assistera donc à une aggravation des disparités de toute sorte, et notamment au niveau territorial : au moment où quelques « périmètres » connaissent un essor relatif non négligeable, le monde rural dans son immense majorité s'enfonce dans le sous-développement et la marginalisation.

Évalué sur une longue période, ce modèle ne semble avoir réellement atteint aucun des ses objectifs déclarés : ni modernisation suffisante des exploitations, ni rentabilisation des investissements, ni amélioration significative de la productivité, ni autosuffisance alimentaire, ni même une balance commerciale agroalimentaire excédentaire... En revanche, s'est mis en place un interventionnisme massif et coûteux de l'Etat, à l'abri duquel se sont installées de solides situations de rente, tout au long des filières agroalimentaires, de la production aux marchés de gros, en passant par l'agro-industrie, notamment de transformation des principales denrées alimentaires de base.

La politique d'ajustement puis de libéralisation des échanges, engagée durant les années 1980, a changé de paradigme au niveau économique puisque à la toute puissance de l'Etat, elle a cherché à substituer la logique du marché et de l'initiative privée. Mais sur le plan de la gouvernance, elle a au fond perpétué le même esprit et les mêmes pratiques. Cette politique n'a pas cherché plus que celle qui l'a précédée à associer la population concernée à ses orientations ni à sa mise en œuvre, et de surcroît elle s'est révélée encore plus « élitiste » et plus inégalitaire, générant enrichissement pour une minorité et appauvrissement pour la majorité. S'il est vrai qu'un effort en vue de l'équipement du monde rural en infrastructures de base est entamé depuis une dizaine d'années, force est de constater que la démarche reste purement « techniciste » et ne procède en rien d'une concertation avec les populations concernées quant à leurs besoins et leurs souhaits. Il faut dire que, en dépit de l'existence d'un parlement, la population rurale est toujours « mal représentée » dans le cadre d'un système politique qui demeure marquée par la persistance d'une « monarchie exécutive ». La représentation professionnelle n'est guère meilleure quand on sait à quel point l'organisation professionnelle est déficiente dans la plupart des filières agroalimentaires.

Le problème est que aujourd'hui, c'est cette « mal gouvernance » qui devient objectivement un obstacle au développement même du « modèle libéral » que l'on cherche à promouvoir. Car comment prôner le libéralisme sur le terrain de l'économie et maintenir sur le plan politique des pratiques de gouvernance d'un autre âge ?

Comment déplorer les défaillances des acteurs privés et professionnels, et en même temps s'acharner à les maintenir sous une tutelle politique et administrative étouffante ? Comment en appeler à la libre entreprise et à l'initiative privée et réprimer sévèrement toute « initiative » qui ne rentre pas dans les « canons » de l'ordre établi ?

Comment prêcher la libre concurrence sur les marchés et préserver des monopoles et des systèmes de rente qui vident cette dernière de sa substance ? Comment plaider pour la mobilité du capital et maintenir figé le capital par excellence dans l'agriculture, la *terre*, faute des réformes foncières nécessaires ? Comment convaincre de l'amélioration du « climat d'investissement » quand chacun peut à tout moment constater l'ampleur des « dysfonctionnements » du système judiciaire, des Administrations, centrales et locales, et même de certaines instances de « régulation » pourtant créées justement pour parer aux risques d'abus sur des marchés libéralisés ?

En définitive, on voit bien qu'on a là affaire à un véritable « effet boomerang », et c'est en cela que cette impasse propre au système de gouvernance est peut-être la plus lourde de conséquences. Aujourd'hui, il est patent que la libéralisation économique est victime du manque de libéralisation politique.

Références bibliographiques

- Abdelkhalek T. (2005), *La pauvreté au Maroc*, 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives 2025, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat.
- Akesbi N. (1998-2004), *Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne*, *Rapport National – Maroc*, Centre International des Hautes Etudes Agronomiques, Paris.
- Akesbi N. (2005), *Evolution et perspectives de l'agriculture marocaine*, 50 ans de développement humain et perspectives 2025, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat.
- Akesbi N. (2006), « *Accord de libre-échange Maroc - Etats-Unis : Un volet agricole lourd de conséquences* », *Région et Développement*, n°23, L'Harmattan, Paris.
- Banque mondiale (2004), *Rapport sur la pauvreté : Comprendre les dimensions géographiques de la pauvreté pour en améliorer l'appréhension à travers les politiques publiques*, Washington DC.
- Banque mondiale (2006a), *Maroc : Promouvoir la croissance et l'emploi par la diversification productive et la compétitivité*, Rapport n°32948-MOR, Washington, D.C.
- Baraka N. & Benrida A. (2005), *La croissance économique et l'emploi*, 50 ans de développement humain et perspectives 2025, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat.
- Benatya D. (2001), « *La culture du cannabis dans le nord du Maroc, entre logique paysanne et logique de marché* », in Rafac, *Milieu rural, agriculture familiale : Itinéraires Méditerranéens*, Ciheam - IAM, Montpellier.
- Bencherifa A., Benelkhadir M., Mouline S., Souafi M. (2005), *Services de base et considérations spatiales*, 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives 2025. Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat.
- Benoit G. et Comau, A. (2005), *Méditerranée : les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement*, éd. De l'Aube et Plan Bleu.
- Boltanski L., Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.
- Diouri A. (2001), « *Les changements climatiques et la gestion de la sécheresse au Maroc, un siècle d'observations météorologiques* », in Académie du Royaume du Maroc, *La politique de l'eau et la sécurité alimentaire du Maroc à l'aube du XXIème siècle*, Publications de l'Académie du Royaume du Maroc, 2 volumes, Rabat.
- Doukkali M.R. (2005), *Evolution des performances du secteur agricole : résultats d'une expérience*, 50 ans de développement humain et perspectives 2025, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat.
- El Aoufi N., Herzenni A., Bensaid M. (2005), *Croissance économique et développement humain*, 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives 2025, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat.
- Elloumi M. (1997), « *L'agriculture familiale méditerranéenne : permanence et diversité avec références particulières aux pays du Maghreb* », in Rafac, *Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée, enjeux et perspectives*, Options Méditerranéennes, Série B, n°12, CIHEAM, IAM, Montpellier.
- Haut Commissariat au Plan (2005), *Annuaire statistique du Maroc 2005*, Rabat.
- Haut Commissariat au Plan (2005), *Démographie marocaine : tendances passées et perspectives d'avenir*, 50 ans de développement humain et perspectives 2025, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Centre des études et des recherches démographiques, Rabat.

- Haut Commissariat au Plan (2006), *Recensement général de la population et de l'habitat 2004*, Rabat.
- Lhafi A., Badraoui, M. et Mhirit, O. (2005), *Cadre naturel, environnement et territoires, Rapport du groupe thématique du même titre, 50 ans de développement humain et perspectives 2025, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc*, Rabat.
- Mejjati Alami Rajaa (2005), *Le secteur informel au Maroc : 1956-2004, 50 ans de développement humain et perspectives 2025, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc*, Rabat.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (1998), *Recensement général de l'agriculture, Résultats préliminaires*, Direction de la programmation et des affaires économiques, septembre.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (1999), *Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1999-2003*, Commission Spécialisée Développement Rural et Agricole, Volume 1 : Développement Rural, Rapport principal, Rabat.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (1999). *Stratégie 2020 de développement rural*, Conseil Général du Développement Rural, 2 volumes, Rabat.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2000), *Stratégie des filières des productions végétales à l'horizon 2020*, Rabat.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2000), *Etude des avantages comparatifs de certaines productions agricoles, Phase 2*, volumes 1 et 2, février.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2003), *Plate-forme pour l'élaboration d'un plan d'action pour le développement rural*, Rabat.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2004), *Rétrospective Statistique, 50 ans de développement humain au Maroc*, Rabat, février.
- Narjisse H. (2005), *Les écosystèmes agricoles et pastoraux ; Etat des lieux et voies d'évolution, 50 ans de développement humain et perspectives 2025, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc*, Rabat.
- Pascon P. (1970), « La formation de la société marocaine », *Bulletin économique et social du Maroc*, n°120-121, Rabat.
- Pascon P., Ennaji M. (1986), *Les paysans sans terre au Maroc*, Les Editions Toubkal, Casablanca.